

Communiqué MAEC (l'Algérie occulte des réalités objectives pour favoriser le regrettable statu quo)

La réaction officielle des autorités algériennes au communiqué du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération appelle de la part du Royaume du Maroc les observations suivantes :

1- Le Maroc relève que la réaction du Porte Parole du Ministère des Affaires Etrangères algérien occulte toute référence au principal motif qui a présidé à la récente mise au point marocaine, à savoir le rejet du principe même d'introduire et de fixer, unilatéralement, des conditions à l'ouverture des frontières terrestres. Les règles de bon voisinage, l'exigence de coopération et le droit des citoyens à la circulation sont des valeurs internationales qui ne sauraient être conditionnées, de surcroît par des artifices politiques injustifiés.

2- L'insistance sur la prétendue « campagne de dénigrement » qui serait menée par des responsables politiques, parlementaires, représentants des médias ou des ONGs est révélatrice de cette approche déphasée. Il s'agit là, en fait, du droit garanti à tous, à la liberté d'expression et d'opinion, particulièrement sur les questions fondamentales du pays. Il en est de même du soi-disant « développement de trafics » qui devrait justifier une coopération fructueuse entre les autorités des deux pays, plutôt que sa transformation en condition et préalable. D'autant plus que si griefs il y a sur ces deux points, ils seraient partagés, puisqu'ils concernent des phénomènes qui s'opèrent, également, à partir du territoire algérien.

3- Plus significatifs encore sont les termes utilisés et la logique préconisée à l'égard du différend régional au sujet du Sahara marocain. L'acceptation de découpler les relations bilatérales de l'évolution du dossier du Sahara marocain, n'a jamais signifié une obligation pour le Maroc de s'aligner sur la position algérienne, ni d'occulter des éléments objectifs de ce différend régional. Pour le peuple marocain unanime et l'ensemble de ses forces vives, l'Algérie est bel et bien partie à ce différend artificiel. Sa responsabilité historique et actuelle, son implication diplomatique, sa mobilisation politique et institutionnelle et sa responsabilité humanitaire sont bien établies à ce sujet. La communauté internationale en est le témoin permanent, les différents rapports du Secrétaire Général de l'ONU le confirment nettement et la dernière résolution du Conseil de Sécurité le précise davantage.

4- Le découplage agréé signifie, plutôt, que chaque partie peut défendre librement sa position sur ce dossier, tout en œuvrant parallèlement à la normalisation des relations de voisinage.

5- La question du Sahara marocain est une question nationale fondamentale à laquelle est attaché viscéralement l'ensemble du peuple marocain, toutes sensibilités et catégories confondues, contrairement au peuple algérien qui exprime, quant à lui, d'autres attentes, ambitions et préoccupations sur d'autres questions nationales et maghrébines.

6- Pour toutes ces considérations, le Royaume du Maroc regrette vivement que l'Algérie voisine passe sous silence toutes ces réalités objectives pour justifier sa volonté manifeste de maintenir artificiellement le regrettable statu quo, par une telle démarche conditionnée.